

chose vieille comme l'ancienne loi sur les pensions de vieillesse adoptée en 1926 et promulguée en 1927.

L'évaluation qu'exige ce bill est infiniment moins sévère que celle que prévoyait la loi sur la pension de vieillesse du milieu des années 20. Mais ainsi on dit encore aux vieillards: «Vous ne recevrez pas le plein montant de la pension à moins de déclarer votre revenu, et s'il dépasse le montant prévu dans la loi, votre pension sera diminuée ou l'augmentation entièrement supprimée.» Nous croyons que cette disposition est fondamentalement mauvaise. Loin d'être progressive, cette mesure est rétrograde et les Canadiens ne l'approuveront pas. Si ce projet de loi est adopté, et il le sera sans doute car le gouvernement ne semble pas vouloir changer d'avis, je promets au ministre, aussi vrai que je suis ici, que cette question sera vivement débattue au cours des deux ou trois prochaines campagnes électorales tant que l'évaluation n'aura pas été abolie au sujet du montant supplémentaire. Nous sommes heureux qu'on ait fixé un nouveau montant de \$105. Voilà pourquoi nous acceptons ce projet de loi. Mais le sujet litigieux dans le domaine de la sécurité sociale au cours des prochaines années et des prochaines campagnes électorales sera le retour à la pension sans évaluation des ressources pour les vieillards.

Le ministre ce soir et d'autres vis-à-vis depuis quelques jours ont beaucoup insisté sur le fait qu'on ne devrait pas accorder de pension à ceux qui n'en ont pas besoin. Le ministre s'est moins préoccupé des sénateurs ce soir que la semaine dernière, mais il tente toujours de prouver qu'il est méritoire de ne pas accorder la hausse de pension aux riches. En prétextant que les riches n'ont pas besoin de cette augmentation, le ministre vise à priver des prestations des milliers de Canadiens tout juste au-delà du seuil de la pauvreté. Il invoque la souplesse de l'évaluation qu'il a proposée. Mais il ne se rend pas compte qu'elle établira des distinctions que les vieillards pensionnés auront de la difficulté à comprendre et qui diminueront les sentiments de dignité et de fierté que les pensionnés éprouvaient depuis 15 ou 16 ans.

Je regrette beaucoup que le ministre ne semble pas s'en rendre compte. J'ignore quelles lettres il reçoit. Je sais que depuis une semaine les vieillards qui m'écrivent s'étonnent, s'inquiètent et sont horrifiés du changement envisagé.

Le ministre semble s'inquiéter beaucoup de la façon dont le Nouveau parti démocratique conçoit le revenu annuel garanti. Il a cité des déclarations de certains de mes honorables amis. J'ai été un peu froissé qu'il n'ait pas cité une des miennes; en fait, il était incapable d'en trouver une qui faisait son affaire. Mais même en relevant les propos de membres de notre groupe qui ont traité du sujet, il admet qu'ils ont toujours appuyé le principe d'un revenu annuel garanti en fonction d'un niveau de revenu indiqué.

L'hon. M. MacEachen: Le seul à indiquer un montant a été le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas). Aucun des autres que j'ai nommés ne l'a fait.

M. Knowles: L'autre jour encore, mon honorable amie de Vancouver-Kingsway a dit que \$138 par mois constitueraient un revenu annuel plus conforme à la réalité pour les vieillards que \$105. D'après moi, en matière de revenu annuel garanti, on ne saurait dissocier du principe le niveau envisagé, et \$105 par mois ne constituent pas un niveau correspondant à un revenu annuel garanti. Lorsque les membres de notre groupe parlent des avantages d'un revenu annuel garanti—et d'autres représentants de plusieurs partis à la Chambre l'ont également dit ces derniers jours—nous pensons surtout aux travailleurs. A notre avis, on pourrait bel et bien accorder un revenu annuel garanti de façon à englober toutes les prestations d'assistance sociale. Les problèmes que pose le paiement des prestations d'assurance-chômage pourraient sans doute être étudiés sous cet angle. Mais lorsque les gens deviennent vieux, c'est une autre histoire. Là, il faudrait offrir le même montant à tous les vieillards.

Le ministre a également fait des observations, il y a quelques instants, au sujet des recouvrements d'impôt sur le revenu. J'accepte ses chiffres, mais même lui admettra, j'en suis certain, qu'il s'agit de chiffres estimatifs qui ne donnent pas nécessairement un aperçu de la situation dans son ensemble—taxes de vente, impôt sur les sociétés et autres impôts. Je voudrais qu'il tienne compte du point suivant en ce qui concerne les paiements effectués aux millionnaires. On n'envisage pas les impôts versés par une personne riche uniquement en fonction de l'impôt supplémentaire qu'il paie lorsqu'il reçoit une pension de vieillesse. Lorsqu'une personne